

213C2017
FR0000035263-OP038-AS21

24 décembre 2013

Ouverture et calendrier de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

LAFUMA S.A.

(Euronext Paris)

Le 10 décembre 2013, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société LAFUMA S.A. déposée par Crédit du Nord, agissant pour le compte de la société Calida Holding AG (cf. D&I 213C1914 du 10 décembre 2013).

La note d'information de la société Calida Holding AG (visa n°13-662 en date du 10 décembre 2013) et la note en réponse de la société LAFUMA S.A. (visa n°13-663 en date du 10 décembre 2013) ont été diffusées et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqué diffusé ce jour).

En outre, par suite de l'augmentation de capital réservée à la société Calida Holding AG¹ celle-ci détient à ce jour, de concert avec M. Felix Sulzberger, 3 054 645 actions représentant autant de droits de vote, soit 51,01% du capital et des droits de vote de cette société², répartis comme suit (cf. D&I 213C2012 du 24 décembre 2013) :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Calida Holding AG	2 500 000	41,75
Calida France	532 645	8,90
Total Calida Holding AG	3 032 645	50,65
Felix Sulzberger	22 000	0,37
Total concert	3 054 645	51,01

En conséquence, en application des articles 231-32 et 233-2 du règlement général, l'offre publique d'achat simplifiée sera **ouverte du 27 décembre 2013 au 13 janvier 2014 inclus**.

Gilbert Dupont se portera acquéreur sur le marché, pour le compte de la société Calida Holding AG, des actions qui seront apportées à l'offre, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix d'offre visant la totalité des actions LAFUMA S.A. non détenues par l'initiateur.

Nyse Euronext Paris publiera les conditions de réalisation de l'offre et son calendrier détaillé.

¹ Cf. prospectus visé par l'AMF le 10 décembre 2013 sous le n° 13-658.

² Sur la base d'un nombre total de 5 987 934 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement Général de l'AMF.